

Maître Nageur Sauveteur (F/H)

Offre n° 0074241216000820

Publiée le 16/12/2024



Synthèse de l'offre

Employeur : CDC USSES ET RHONE (CCUR)

Site web de l'employeur : <http://www.usse-et-rhone.fr>

Lieu de travail : 395 route de Marsin, Chêne-en-Semine (Haute-Savoie)

Poste à pourvoir le : 19/05/2025

Date limite de candidature : 31/01/2025

Type d'emploi : Emploi temporaire

Durée de la mission : 4 mois

Nombre de postes : 3

Détails de l'offre

Famille de métiers : Sport > Enseignement des pratiques sportives

Grade(s) recherché(s) : Emploi contractuel de cat. B

Métier(s) : [Animateur-éducateur ou animatrice-éducatrice sportif](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier. Le contrat proposé ne peut excéder 6 mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Temps de travail : Temps complet

Télétravail : Non

Management : Non

Expérience souhaitée : Confirmé

Descriptif de l'emploi :

Au centre aquatique de la Communauté de Communes Usse et Rhône, situé à Chêne-en-Semine (74270), 3 emplois saisonniers de mai à septembre (dates prévisionnelles du 19 mai jusqu'au 05 septembre 2025 inclus) : coordonner et mettre en œuvre sur le plan technique, pédagogique, éducatif et social les activités aquatiques ; assurer l'accueil et la sécurité des différents publics ; veiller à la bonne tenue des équipements.

En mai, juin, septembre : accueil des établissements scolaires (collèges, écoles primaires...).

En juillet et août : accueil tout public.

Missions / conditions d'exercice :

1. Activités en face à face pédagogique

POUR LES ECOLES PRIMAIRES ET COLLEGES (ACTIVITES DE SURVEILLANCE UNIQUEMENT POUR LES COLLEGES) :

- Enseigner la natation auprès d'un public en phase de découverte et d'initiation

- Assister le personnel de l'éducation nationale dans l'organisation des séances de natation
- Gérer de façon autonome les séances en fonction du niveau et des caractéristiques des pratiquants
- Contrôler, évaluer les pratiquants
- Élaborer les projets d'animation et pédagogiques de l'établissement sous la responsabilité de la hiérarchie. Et avec les autres partenaires.
- Concevoir, encadrer et animer les séances des différentes activités aquatiques
- Mettre en oeuvre les actions pédagogiques, d'apprentissage, d'animations adaptées et diversifiées auprès des différents publics : collèges ou écoles autres GARDERIE.

POUR LES PUBLICS HORS SCOLAIRE :

- Concevoir, encadrer et animer les séances des différentes activités aquatiques

ATTENTION : LES COURS POUR LES PUBLICS HORS SCOLAIRE SONT DU DOMAINE PRIVE DES MAITRES NAGEURS

2. Activités hors face à face pédagogique

- Gérer administrativement les activités avec la tenue des fiches de préparation, des états de présence
- Connaître et appliquer les consignes et procédures liées au fonctionnement de l'équipement sportif dans le cadre du projet de service
- Connaître les créneaux d'occupation des bassins
- Savoir détecter les anomalies ou les dysfonctionnements et les signaler au responsable de service
- Vérifier le bon fonctionnement du matériel de ranimation, de communication et le bon état de l'infirmerie
- Manutentions quotidiennes diverses : aménagements des bassins (lignes, parcours...)
- Rangement du matériel, prêt de matériel, ...
- Rester force de proposition pour toute nouvelle activité
- Assurer la continuité du service
- Participer aux réunions nécessaires à la qualité du service
- Contribuer au fonctionnement général de l'établissement en fonction de ses compétences et qualifications
- Assurer le maintien de ses compétences sportives et pédagogiques
- Assurer le maintien de ses compétences au niveau sécuritaire
- Assurer sa capacité d'intervention physique et technique en s'entraînant régulièrement

3. Accueil et sécurité des différents publics

- Assurer la sécurité et la surveillance des utilisateurs dans le cadre du POSS
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur
- Tenir à jour les différents états comme main courante, fiche d'intervention, rapport d'accident
- Participer activement aux exercices de sécurité, de secours et aux formations continues obligatoires (PSE1)
- Adopter une tenue et un comportement irréprochables (porter les vêtements de travail) et véhiculer l'image de la collectivité
- Guider et renseigner les usagers
- Gérer les conflits entre usagers et autres
- Décider de l'évacuation et / ou de la fermeture momentanée ou non du bassin ou de l'établissement

Profils recherchés :

SAVOIR-FAIRE :

- Etre titulaire du diplôme BEESAN ou BPJEPS AAN, à jour du CAEP (Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession) + carte professionnelle + assurance responsabilité civile pour la dispense de cours

- Etre titulaire du recyclage PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1)
- Formations aquagym, natation jeunes enfants
- Obligations de maintien des acquis
- Connaissance et application du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)
- Maîtrise de l'expression écrite et orale
- Maîtrise des outils de bureautique
- Aptitude physique à l'exercice de la profession

SAVOIR-ETRE :

- Disponibilité
- Capacité à travailler en équipe
- Ponctualité
- Autonomie
- Bonne présentation et aisance relationnelle
- Savoir prendre des initiatives
- Discrétion
- Faire preuve de courtoisie
- Capacité d'écoute auprès des usagers

Contact et modalités de candidature

Contact : 0450561530

Informations complémentaires :

Recrutement : contrat de droit public (besoin saisonnier). Travail les week-end selon plannings. Horaires décalés.

Remplacements ponctuels et exceptionnels des autres maîtres nageurs en cas d'absence.

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Président de la CC Usses et Rhône 24 Place de l'Orme
74910 SEYSSEL.

Possibilité de transmettre votre candidature par mail : rh@cc-ur.fr

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o074241216000820-maitre-nageur-sauveteur-h>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.